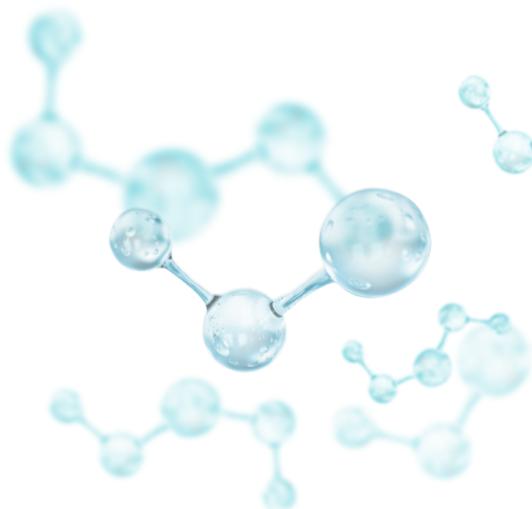




NOTE D'INFORMATION POUR LES UTILISATEURS



**VAINCRE LE COVID-19,
on doit tous y travailler**



HYDRACHIM[®]

Groupe YDEO - HYDRACHIM
Route de Saint Poix - 35370 - LE PERTRE
www.hydrachim.fr



NOTICE D'INFORMATION POUR LES UTILISATEURS

GEL HYDROALCOOLIQUE - ELIGEL A - DETERQUAT AL - ELSIPRAY A



Compte tenu du contexte actuel de pandémie et afin de répondre aux besoins de la population en produits d'hygiène et de nettoyage, les services de l'Etat ont autorisé l'ensemble des industriels de la filière à utiliser, parmi d'autres sources, de l'alcool éthylique agricole [au sens de l'annexe 1 du règlement CE n°110/2008] issu de la distillation après fermentation de **maïs, de blé ou de betterave**.

Ces 3 types d'alcool, **d'origine végétale**, totalement **naturels**, peuvent parfois être odorants :



> L'odeur disparaît **totalement au bout de 30 secondes**, une fois que l'alcool a séché.



> Le pouvoir virucide pour lutter contre le COVID-19 est **conforme**.



> La formule est conforme à l'arrêté du 17 avril 2020, modifiant l'arrêté du 13 mars 2020, valable jusqu'au 1er septembre 2020 et a été validée par un laboratoire agréé.

«Pour les entreprises qui mettaient sur le marché des gels et solutions hydro-alcooliques avant la crise COVID-19, les conditions restent inchangées : elles peuvent continuer à mettre sur le marché leurs gels et solutions selon leur composition habituelle. Elles bénéficient également de certaines facilités temporaires au même titre que les fabricants de produits dérogatoires, en particulier concernant les fournisseurs de substances actives»



> Dans le cas du gel hydroalcoolique, il est important de se frotter les mains et les poignets jusqu'**à séchage complet**.

